

# Brésil

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1973)**

PDF erstellt am: **25.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ces dernières des médicaments spéciaux pour une valeur totale de 27.000 francs <sup>1</sup>.

En outre, le CICR a entrepris des actions spécifiques dans deux pays.

### **Irlande du Nord**

Deux délégués du CICR ont effectué une nouvelle série de visites — la cinquième depuis 1971 — aux divers lieux de détention en Irlande du Nord. Ils se sont ainsi rendus à « Maze Prison », les 18 et 20 juillet, et dans les prisons d'Armagh et de Crumlin Road à Belfast, le 19 juillet.

Les délégués ont pu mener leur mission en toute liberté et se sont entretenus sans témoin avec les détenus de leur choix.

Conformément à l'usage, le rapport de visite a été transmis par le CICR au Gouvernement du Royaume Uni. Celui-ci l'a publié intégralement, comme il l'avait déjà fait pour les séries de visites précédentes, en 1971, et 1972.

### **Chypre**

Afin de faciliter les formalités d'entrée du personnel médical turc à Chypre, le CICR transmet aux autorités de ce pays, à la fin de chaque trimestre, la liste des médecins et infirmières appelés à prendre la relève de leurs collègues à l'hôpital du Croissant-Rouge turc à Nicosie, liste que lui communiquent les autorités turques.

D'autre part, le CICR a reçu l'agrément des autorités chypriotes pour établir à Nicosie une base avancée en vue de la coordination de ses activités de secours dans le cadre de la guerre d'octobre 1973 au Moyen-Orient.

## **Brésil**

### **AMAZONIE**

Du 10 mai au 14 août 1970, le CICR avait envoyé une délégation médicale en Amazonie brésilienne, chargée d'effectuer un relevé des conditions d'existence et de santé des populations indiennes

---

<sup>1</sup> Cf. Tableau des secours p. 64.

dans différentes régions. Le résultat de cette étude fut publié par le CICR<sup>1</sup> et résumé dans la «Revue Internationale de la Croix-Rouge»<sup>2</sup>.

Suite aux conclusions et aux recommandations de son équipe médicale, le CICR établit un projet d'action à long terme (5 ans), et tenant compte également des plans et des programmes de la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI). Ce projet, qui fut discuté à plusieurs reprises entre le président de la Croix-Rouge brésilienne, le président de la FUNAI et le délégué général du CICR pour l'Amérique latine, fut approuvé par les autorités brésiliennes en 1972.

Aussitôt cette approbation reçue, le CICR se mit en contact avec un certain nombre de pays qui avaient manifesté un intérêt pour le programme, afin d'obtenir la couverture financière nécessaire à sa réalisation. Les Sociétés nationales et Gouvernements de plusieurs pays (République fédérale d'Allemagne, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède et Suisse) ayant manifesté leur intention de soutenir le projet et les principaux obstacles ayant été surmontés, le CICR proposa à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de reprendre cette action et signa en août 1973, avec le président de la Croix-Rouge brésilienne et le président de la FUNAI, une déclaration d'intention (« statement of understanding ») selon laquelle le CICR, promoteur du programme Amazonie, considérait que, désormais, sa responsabilité quant à la bonne marche du programme était dégagee. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1973, l'action a passé sous la responsabilité du Service des Secours de la Ligue, auquel elle se trouve intégrée.

\* \* \*

## **AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES**

Au cours de l'année 1973, l'Agence centrale de recherches (ACR) a reçu 60 200 demandes et communications diverses relatives à la recherche des personnes disparues au cours de conflits (voir ci-après) et a expédié 62 600 plis.

---

<sup>1</sup> « Report of the ICRC Medical Mission to the Brazilian Amazon Region, May-August 1970 ». Geneva, October 1970 (ICRC Document D 1168b).

<sup>2</sup> Voir « Revue Internationale », juin 1971 et mars 1974.